

CONDITIONS CONTRACTUELLES – POLEMOVEMENT SÀRL

Version 2026–2027

Article 1 – Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions contractuelles régissent les relations entre PoleMovement Sàrl (ci-après « PoleMovement ») et toute personne inscrite à un cours, un abonnement, un pack ou toute autre prestation proposée par PoleMovement.
- 1.2 Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions contractuelles.

Article 2 – Inscription et compte BSport

- 2.1 Toute inscription s'effectue via la plateforme BSport.
- 2.2 Chaque élève dispose d'un compte personnel permettant la gestion de ses réservations, abonnements, paiements et crédits.
- 2.3 Les abonnements et crédits sont personnels, nominatifs et non transmissibles.

Article 3 – Types d'abonnements

PoleMovement propose notamment :

- FlexiMove
- RegularMove
- UnlimitedMove
- Abonnements Junior
- Packs de cours
- Cours à l'unité
- Training Only / Practice

Les caractéristiques, tarifs et conditions propres à chaque formule sont publiés sur le site internet et font partie intégrante du contrat.

Article 4 – Frais administratifs

- 4.1 Lors de toute première souscription d'un abonnement annuel (RegularMove, UnlimitedMove ou Junior), des **frais administratifs uniques de CHF 39.–** sont facturés.
- 4.2 Ces frais couvrent notamment :
 - L'ouverture du dossier administratif ;
 - La création et le paramétrage du compte BSport ;
 - La mise en place de l'abonnement ;
 - Les démarches administratives liées à l'inscription.
- 4.3 Ces frais sont dus une seule fois et ne sont pas remboursables.

Article 5 – Réservation et annulation des cours

- 5.1 Les réservations et annulations s'effectuent exclusivement via BSport.
- 5.2 Les délais d'annulation sont les suivants :
 - **Cours du soir : jusqu'à 12h00 le jour même.**
 - **Cours ayant lieu le lendemain : jusqu'à 20h00 la veille.**
- 5.3 Toute annulation hors délai ou toute absence non annoncée entraîne la perte du crédit correspondant.
- 5.4 Pour les titulaires d'un abonnement UnlimitedMove, le prix d'un cours à l'unité sera facturé en cas de non-respect du délai d'annulation.

Article 6 – Déroulement des cours

- 6.1 Les cours débutent à l'heure prévue.
- 6.2 L'échauffement fait partie intégrante du cours et est obligatoire.
- 6.3 En cas de retard, l'enseignant peut refuser l'accès au cours s'il estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

Article 7 – Modification ou annulation d'un cours

- 7.1 PoleMovement se réserve le droit de modifier, remplacer, déplacer ou annuler un cours, notamment en cas :
 - D'inscriptions insuffisantes ;
 - D'absence ou de maladie d'un enseignant ;
 - De problème technique ;
 - De force majeure ;
 - Ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

7.2 PoleMovement s'efforcera d'informer les élèves dans les meilleurs délais. En cas d'annulation imputable à PoleMovement, les crédits correspondants seront automatiquement recredités ou un cours de remplacement pourra être proposé.

Article 8 – Paiement

8.1 Les abonnements, packs de cours, cours à l'unité et autres prestations sont payables selon les modalités choisies lors de l'inscription.

8.2 Lorsque cette option est proposée par PoleMovement, un paiement échelonné est possible. Celui-ci entraîne une majoration de 5 % du montant total de l'abonnement.

8.3 Lors de toute première souscription d'un abonnement ou pack, des **frais administratifs uniques de CHF 39.– sont facturés**. Ces frais couvrent notamment l'ouverture du dossier, la création et le paramétrage du compte BSport ainsi que la gestion administrative de l'inscription. Ils sont dus une seule fois et ne sont pas remboursables.

8.4 Pour les abonnements concernés, une cotisation annuelle obligatoire à la Swiss Pole & Aerial Sports Federation (SPSF) est facturée en supplément. Son montant est fixé chaque année par la fédération. Cette cotisation est indépendante de PoleMovement et n'est pas remboursable.

8.5 En cas de retard de paiement, des **frais de rappel de CHF 30.– seront facturés**.

8.6 PoleMovement est en droit de suspendre immédiatement l'accès aux cours, aux entraînements libres ainsi qu'à toute autre prestation jusqu'au règlement complet des sommes dues. Cette suspension ne donne droit à aucune prolongation de l'abonnement, à aucun report ni à aucun remboursement.

Article 9 – Validité des abonnements

9.1 Les abonnements et packs sont valables uniquement pendant leur durée de validité.

9.2 Les crédits non utilisés à l'échéance sont perdus, sauf disposition contraire prévue par PoleMovement.

Article 10 – Rattrapages

10.1 Les possibilités de rattrapage dépendent du type d'abonnement souscrit.

10.2 Les rattrapages sont soumis aux disponibilités des cours et doivent être annoncés conformément aux modalités définies par PoleMovement.

Article 11 – Suspension

11.1 Une suspension est possible uniquement dans les cas suivants :

- Accident ;
- Maladie ;
- Grossesse ;

Sur présentation d'un certificat médical.

11.2 La suspension prolonge la durée de l'abonnement mais ne suspend pas les échéances de paiement.

11.3 Une suspension exceptionnelle (maximum deux mois) peut être accordée contre une indemnité administrative de **CHF 50.–**.

Article 12 – Résiliation

12.1 Tous les abonnements sont renouvelés automatiquement à leur échéance.

12.2 Toute résiliation doit être transmise par e-mail au minimum **un mois avant la date de renouvellement**.

12.3 Toute résiliation anticipée donne lieu au versement d'une indemnité correspondant à :

- 1 mois d'abonnement pour un contrat de 3 mois ;
- 2 mois d'abonnement pour un contrat de 6 mois ;
- 3 mois d'abonnement pour un contrat de 12 mois.

Article 13 – Santé et responsabilité

13.1 Chaque élève déclare être apte à pratiquer l'activité physique choisie.

13.2 L'élève s'engage à informer PoleMovement de toute blessure, grossesse ou contre-indication susceptible d'influencer sa pratique.

13.3 La participation aux cours s'effectue sous la responsabilité de l'élève.

13.4 PoleMovement décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect des consignes de sécurité ou d'une contre-indication médicale non signalée.

Article 14 – Assurance

Chaque élève doit être personnellement assuré contre les accidents. PoleMovement ne fournit aucune couverture d'assurance accident.

Article 15 – Matériel

Les élèves s'engagent à utiliser le matériel avec soin et à signaler immédiatement toute dégradation constatée.

Article 16 – Comportement

PoleMovement se réserve le droit de suspendre ou d'exclure sans remboursement toute personne dont le comportement compromet :

- La sécurité ;

- Le respect des autres élèves ;
- Le respect des enseignants ;
- Le bon fonctionnement de l'école.

Article 17 – Objets personnels

PoleMovement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

Article 18 – Vacances et jours fériés

Le studio est fermé durant les périodes de vacances et les jours fériés annoncés dans le calendrier officiel de PoleMovement.

Article 19 – Mineurs

Toute inscription d'un mineur nécessite l'accord d'un représentant légal.

Article 20 – Protection des données

20.1 PoleMovement traite les données personnelles conformément à la législation suisse en vigueur.

20.2 Les données nécessaires peuvent être transmises à la **Swiss Pole & Aerial Sports Federation (SPSF)** lorsque cela est requis dans le cadre de l'affiliation ou des statistiques fédérales.

20.3 Les autorisations relatives au droit à l'image sont recueillies séparément lors de l'inscription et peuvent être acceptées ou refusées librement

Article 21 – Force majeure

PoleMovement ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité de fournir tout ou partie de ses prestations en cas de force majeure (pandémie, catastrophe naturelle, décision des autorités, incendie, panne majeure, etc.).

Article 22 – Reconnaissance de dette

Le contrat d'abonnement signé vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).

Article 23 – Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.

Le for juridique est fixé au siège de PoleMovement Sàrl, sauf disposition légale impérative contraire.